La Banque des Territoires s’engage à financer les “Bus France Services” dans les territoires les plus isolés

Les “Bus France Services” permettent d’aller à la rencontre des publics les plus isolés pour les accompagner dans leurs démarches administratives. Différentes expérimentations ont d’ores et déjà été menées depuis 2016, notamment par l’agglomération de Cahors et par la Communauté de communes de Thiérache Sambre et Oise, démontrant l’intérêt d’un tel dispositif.

Adossés à des “France Services”, ces dispositifs itinérants facilitent l’accès aux droits et permettent de lutter contre l’isolement géographique et la fracture numérique. Ils sont aussi source d’attractivité dans les territoires.

En partenariat avec l’État dans le cadre du programme “France Services”, la Banque des Territoires s’est engagée à participer financièrement au déploiement des “Bus France Services” dans les territoires les plus isolés. Chaque collectivité peut bénéficier d’une subvention maximale de 30 000 euros par projet.

Retrouvez le détail de cette opération et les conditions d’égibilité sur ce PDF.